

RGPD

Le [Règlement Général sur la Protection des Données](#) définit précisément ce qu'est une données personnelle et les différents rôles des entités les gérant ou les traitant.

Comme toute entreprise Européenne, SecuTix est "Data Controller" et a mis en place les processus internes visant à respecter cette réglementation. SecuTix a aussi désigné un Délégué à la Protection des données selon la pratique recommandée y relative.

Par rapport à vous, SecuTix a le rôle de "Data Processor" et afin de vous permettre de vous mettre en conformité en tant que "responsable du traitement" ("Data Controller"), nous vous avons préparé un memo visant à expliciter comment utiliser la solution SecuTix 360 pour traiter des données personnelles de vos contacts et membres de votre personnel.

DISCLAIMER

 Il est cependant précisé :

- **Votre processus de mise en conformité en tant que "responsable du traitement" n'est pas de la responsabilité de SecuTix** et nous vous conseillons de prendre contact avec un conseiller juridique/avocat spécialisé dans les sujets liés au RGPD afin de mettre en place les processus/documents/etc... idoines
- le présent memo (cahier de protection des données) a uniquement vocation à vous présenter les fonctionnalités offertes par la solution SecuTix 360° dans une optique de sensibilisation et d'information s'agissant des précautions prises par nos soins afin de vous permettre de respecter certaines exigences légales ou réglementaires qui pourraient vous être applicables en votre qualité de responsable de traitement ;
- **ce document ne constitue en aucune mesure des instructions à votre attention ou des conseils à vocation juridique ;**
- **la détermination des finalités et des moyens du traitement relève de vos seules décisions et relève de votre seule responsabilité**, vos instructions devant d'ailleurs nous être transmises au moyen de la check-list figurant en Annexe 1.



Data_Protection...de_v_2.8_FR.pdf

Webinaire Question & Réponse:

- [Regarder le replay](#) de la session Questions & Réponses du 26 avril 2018.
- [Regarder le replay](#) de la session Questions & Réponses du 05 Mai 2018.
- document résumant les questions et réponses recus par email : [RGPD_QA_log.docx](#)
- [détail](#) des fonctionnalités introduites dans Whympet v1